
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 6 MARS 2023 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 6 mars 2023 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 6 mars 2023.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet, D.M.A.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 MARS 2023 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Pensée : Si l'action ne soutient pas la pensée, la pensée perd son nerf et sa force s'effrite.

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

3.01 Assemblée régulière du 6 février 2023

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du mois de février 2023, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

7.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

7.1 Salaires Employés ©

Du 20 janvier 2023 au 24 février 2023 : **22 505,54\$** - dépôt direct

Achats listes ©

2023-02B **65 002,63\$**

2023-03A **49 965,79\$**

8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports de la greffière-trésorière. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de mars en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

8.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

8.01 Règlement 2023-12 relatif à la démolition d'immeuble

9.00 AVIS DE MOTION

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :	Régie des Hameaux Famille (MADA) Comité matières résiduelles
Conseillère #2 Marilyne Gendron :	Salle municipale et marché public Voirie Comité du futur parc développement Godbout
Conseillère #3 Claudia Gilbert :	Loisir Comité du futur parc développement Godbout Comité matières résiduelles
Conseiller #4 Jean Martel :	Incendie Voirie Comité consultatif d'urbanisme
Conseiller #5 Mario Dolbec :	Comité matières résiduelles
Conseiller #6 Pierre Reid :	Incendie Sécurité civile Comité matières résiduelles

- a) **Maire – MRC**
- b) **Rapports – chef d'équipe**
Rapport de février 2023.
- c) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**
- d) **Rapport des permis – dépôt bilan annuel**

- e) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**
Formation terminée – titre Directrice Municipale Agrée
Écocentre, distribution des arbres + compost le samedi 20 mai 2023

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 12.01 Dépôt des rapports de statistiques de performance 2022 dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
12.02 Dépôt des états financiers pour l'année 2022 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
12.03 Acquisition d'un nouveau photocopieur 12.04 P
12.04 Ministère des Transports du Québec (MTQ), route 214
12.05 Autorisation destructions des archives 2023
12.06 Décompte # 6 – projet d'agrandissement de l'Hôtel de ville
12.07 Dépôt des états financiers pour l'année 2022 – Régie des Hameaux

13.00 INVITATIONS

14.00 VARIA

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.00 FERMETURE

1.00 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

2023-034 *résolution no 2023-034*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2023-035 *résolution no 2023-035*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-036 *résolution no 2023-036*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2023-037 *résolution no 2023-037*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Gendron
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de février 2023 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 contribuables présents.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune.

7.00 **TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de février 2023, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

7.01 **SALAIRE DU 20 JANVIER 2023 AU 24 FÉVRIER 2023**

2023-038 *résolution no 2023-038*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de février 2023 pour un montant de 22 505,54 \$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2023-02B	65 002,63 \$
2023-03A	49 965,79 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

8.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

8.01 **RÈGLEMENT 2023-12 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. a -19.1);

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel visant à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réglementer la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Canton de Westbury;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 2023-12 relatif à la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT que ce règlement représente un instrument de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT que ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, un avis de motion du Règlement numéro 2023-12 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le Règlement numéro 2023-12 a été adopté;

2023-039 *résolution no 2023-039*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury, adopte le règlement 2023-12 relatif à la démolition d'immeuble tel que déposée.

D'enregistrer et copier le règlement relatif à la démolition d'immeuble au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-12 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

9.00 **AVIS DE MOTION**

Aucun.

10.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

Aucune.

11.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux : Le dépôt du rapport financier 2022 a été effectué et sera adopté ce soir par la municipalité. Quelques modalités changeront pour le recyclage, une loi est à venir.

Dossier de matières résiduelles : Rencontre à venir.

Famille (MADA) : La politique a été déposée et envoyée et est en attente d'approbation.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre.

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Salle municipale et marché public : L'ouverture de la saison 2023 est en préparation. Une étagère de jardinière sera à installer pour les citoyens, information à venir.

Réaménagement de la *salle municipale* a été effectué (achat d'un micro, séparateur de pièces, jupes de tables, toile de projection).

Voirie : Programme triennal, les travaux du chemin Cyr sont à venir pour l'été 2023.

Comité du futur parc développement Godbout : Une subvention d'aménagement a été reçue et un appel d'offres a été effectué pour le nouveau parc, afin de planifier les travaux pour cet été.

Comité culturel : Il y a eu le lancement des activités du centenaire de l'Église.

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : Rencontre à venir.

Comité du futur parc de développement Godbout : Idem à la conseillère Marilyne Gendron.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Une rencontre est à venir pour l'approbation du MSP concernant le schéma de risque.

Voirie : Idem à la conseillère Marilyne Gendron.

Comité consultatif d'urbanisme : Une révision du règlement des permis et des certificats (tarification) est en processus.

Conseiller #5 Mario Dolbec :

Dossier de matières résiduelles : Aucune nouvelle rencontre.

Conseiller #6 Pierre Reid :

Dossier de matières résiduelles : Un atelier de travail est à venir.

Incendie : Idem au conseiller Jean Martel. Le budget 2022 a été respecté.

Sécurité civile : Une simulation avec le groupe Prudent est à venir.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre.

Maire – MRC

Les travaux de la route 112 (parcelle Westbury-Ascot Corner) se feront dans les années 2028-2031 (élargissement, travaux d'asphalte). Une consultation publique aura lieu. Dossier biosolide en analyse pas le gouvernement et le ministère de l'environnement.

- a) **Rapports – chef d'équipe**
- b) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**
- c) **Rapport des permis- dépôt bilan annuel**
- d) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière, D.M.A.**
Formation terminée – titre Directrice Municipale Agrée
Écocentre, distribution des arbres + compost le samedi 20 mai 2023

12.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

12.01 **DÉPÔT DES RAPPORTS DE STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2022
DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que les rapports de statistiques de performance pour l'année 2022 ont été déposée à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de février 2023;

CONSIDÉRANT que les rapports de statistiques de performance pour l'année 2022 sont complétés et prêts à être déposée au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

2023-040 *résolution no 2023-040*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Westbury confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2022 afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François;

A D O P T É

12.02 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022 – RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

CONSIDÉRANT que les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2022 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

2023-041 *résolution no 2023-041*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Westbury accepte les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2022 tel que déposé.

A D O P T É E

12.03 ACQUISITION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur du bureau municipal se terminait le 28 février 2022;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés auprès de 2 fournisseurs pour le remplacement du photocopieur du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Westbury a reçu une offre de réduire ses coûts de photocopies et maintenir le même prix pendant cinq ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Westbury a reçu une offre d'améliorer la qualité du photocopieur, la qualité des photocopies et la diminution de la maintenance;

2023-042 *résolution no 2023-042*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la location d'un nouveau photocopieur initial d'achat en location pour un montant mensuel de 156,16\$ en plus des taxes applicables par mois pour 66 mois, auprès de la compagnie Pouliot Équipement de bureau.

QUE le contrat de la compagnie Pouliot Équipement de bureau inclut dans son offre de service les pièces, la main-d'œuvre et l'encre.

QUE le conseil municipal du Canton de Westbury autorise la fin du contrat de service avec l'entreprise La Cartoucherie.

QUE le conseil autorise madame Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de location avec Pouliot Équipement de bureau.

A D O P T É E

12.04 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ), ROUTE 214

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) portant le numéro 9007-18-4547 arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que la directrice municipale a déjà demandé la révision de la proposition;

CONSIDÉRANT que la proposition du Ministère des Transports du Québec (MTQ), pour cinq ans de contrat, est insuffisante ne couvrant pas les dépenses engendrées;

CONSIDÉRANT que nous devons confirmer notre décision avant le 14 mars 2023;

2023-043 *résolution no 2023-043*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Westbury, refuse l'offre du Ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant le contrat de déneigement de la route 214.

QUE le conseil municipal mandate madame Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière à aviser le Ministère des Transports du Québec (MTQ) du non-renouvellement du contrat de déneigement.

A D O P T É E

12.05 AUTORISATION DESTRUCTIONS DES ARCHIVES 2023

CONSIDÉRANT que l'article 199 du *Code municipal* stipule que la directrice générale ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

2023-044 *résolution no 2023-044*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2023-02-23 et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

A D O P T É E

12.06 DÉCOMPTE # 6 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury a reçu le 28 février 2023 la recommandation d'Architech Design du décompte progressif no.6 au montant de 19 683,72\$ (incluant les taxes) concernant les travaux d'agrandissement d'entrée et de rénovation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement d'entrée et de rénovation de l'hôtel de ville fait par Construction Sylvatech sont conformes aux termes du contrat;

2023-045 *résolution no 2023-045*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le présent décompte progressif inclut une retenue contractuelle de 4 000\$.

QUE le montant de 19 683,72 \$ incluant les taxes applicables soit effectué à la compagnie Construction Sylvatech comme paiement au décompte progressif no.6.

A D O P T É E

12.07 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022 – RÉGIE DES HAMEAUX

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a déposé ses états financiers à des fins fiscales au 31 décembre 2022;

2023-046 *résolution no 2023-046*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte les états financiers 2022 de la Régie intermunicipale des Hameaux se terminant le 31 décembre 2022 tel que déposé.

A D O P T É E

13.00 **INVITATIONS**

Aucune.

14.00 **VARIA**

Aucun.

15.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 contribuables présents.

16.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2023-047 *résolution no 2023-047*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Gendron
APPUYÉ par le conseiller Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 25.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet, D.M.A.

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet, D.M.A.